2012-UNAT-230, Nwuke

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a considéré l'appel du Secrétaire général de l'ordonnance n ° 081 (NBI / 2011) et deux appels de M. Nwuke contre l'ordonnance n ° 101 de l'UND (NBI / 2011) et le jugement n ° UNT / 2012/002. Le Secrétaire général a affirmé que l'UNDT avait dépassé sa compétence en ordonnant la suspension d'une décision contestée sans conclure si les exigences en matière de suspension d'action en vertu de l'article 2, paragraphe 2, de la loi UNDT avaient été remplies. Unat a jugé que UNDT ne respecte pas la limite de cinq jours ouvrables, comme indiqué dans Villamoran (2011-UNAT-160), lorsqu'il a prolongé la suspension jusqu'au 17 août 2011, date à laquelle l'audience orale devait être tenue. Unat a soutenu que cette décision était en dehors du pouvoir juridictionnel de UNDT et, par conséquent, a jugé que UNT avait dépassé sa compétence. Unat a jugé que l'appel contre l'ordonnance n ° 081 (NBI / 2011) était à recevoir et bien fondé. UNAT a accordé l'appel et annulé l'ordonnance n ° 081 dans la mesure où elle a accordé la suspension de la mise en œuvre de la décision administrative contestée au-delà du 5 juillet 2011, rendant les appels de Mr Nwuke à l'ordonnance n ° 101 et le jugement n ° UNT / 2012/002 de M. Nwuke .

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Nwuke a contesté la décision de nommer une autre personne en tant que directeur de la division régionale de l'intégration, de l'infrastructure et du commerce (RIITD). Dans l'ordre n ° 081, UND a ordonné la suspension jusqu'au 17 août 2011 jusqu'à lorsque l'audience orale de l'affaire devait être tenue. Dans l'ordre n ° 101, UND a rejeté la demande de suspension de la suspension de M. Nwuke, car UNDT n'avait pas constaté que la décision contestée était illégale. Dans le jugement n ° UNDT / 2012/002, UNT a rejeté la demande de suspension d'action au motif qu'il ne pouvait pas conclure que l'exercice de nomination était illégal.

Principe(s) Juridique(s)

Généralement, seuls les appels contre les jugements finaux sont à recevoir. Les appels contre les décisions interlocutoires, cependant, ils peuvent être nommés par undt, ne seront pas à la créance, sauf dans des cas exceptionnels où l'UNDT a clairement dépassé sa compétence ou sa compétence. Lorsque la mise en œuvre d'une décision administrative est imminente, sans faute ni retard de la part du membre du personnel, et se déroule avant les cinq jours prévus en vertu de l'article 13 de la ROP un prendre une décision en vertu de l'article 2, paragraphe 2, de la loi UNDT, i. e. Parce qu'il nécessite plus d'informations ou de temps pour réfléchir à la question, il doit avoir le pouvoir discrétionnaire d'accorder une suspension pour l'action pour ces cinq jours.

Résultat

Appel rejeté sur le fond ; Appel accordé

Applicants/Appellants

Nwuke

Entité

CEA

Numéros d'Affaires

2011-246
2011-248
2012-289

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 mai 2014

President Judge

Juge Adinyira

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Appel interlocutoire ou intérimaire / Appel de l'ordonnance du TCNU auprès de l'TANU
Recevabilité
Suspension de l'action
Compétence / recevabilité (TANU)
Appel
Appel interlocutoire
Excès de compétence manifeste
Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)
Excès de compétence manifeste

Droit Applicable

TCNU Règlement de procédure

- Article 13.3

TCNU Statut

- Article 2.2

Jugements Connexes

UNDT/2012/002
2010-UNAT-062
2012-UNAT-244
2011-UNAT-160